



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

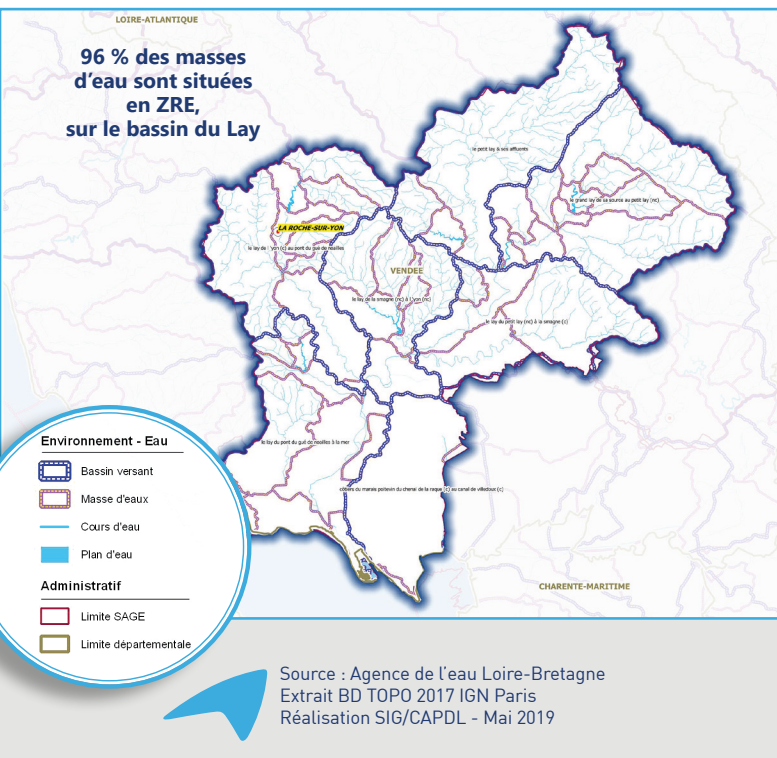
Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE



Mars 2026

CARTE



EAU

- 6 sous bassins versants liés aux barrages d'eau potable situés sur le secteur du SAGE.
- 37 masses d'eau superficielles.
- 4 masses d'eau souterraines.
- 7 captages d'eau potable :
 - 4 non prioritaires (Graon, Marillet, Moulin Papon et Vouraie),
 - 2 captages prioritaires (Rochereau et Angle Guignard),
 - 1 captage prioritaire feuille de route de l'État (Sainte Germaine).

INFORMATIONS CLÉS

- Territoire 100 % vendéen (85) et traversant le département d'est en ouest, avec une partie côtière.
- État d'avancement : le SAGE du Lay a été approuvé par arrêté préfectoral le 4 mars 2011.

Président de la CLE du SAGE	James GANDRIEU
Animation	Pascal MEGE
Portage	Syndicat mixte du Marais poitevin
Élu Chambre d'agriculture	Emmanuel MURAIL
Conseiller Chambre d'agriculture	Asma ZARAA

AGRICULTURE

- 1 314 exploitations agricoles sur les Pays de la Loire (en 2024).
- Présence de l'irrigation sur ce secteur, avec des réserves collinaires et des prélèvements en nappe souterraine.
- Prélèvements pour l'irrigation : entre 14,7 et 25,9 millions de m³/an (source : BNPE, 2026, données 2014 à 2023).

2 190 km²

111 communes concernées, soit environ 200 000 habitants

84% de terres agricoles



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Équité Fraternité



Mars 2026

PROGRAMMES D'ACTIONS EN COURS

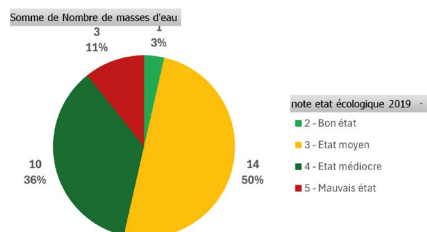
Les différents contrats territoriaux puis accords de territoire traitent de la gestion quantitative Secteur Lay, des milieux aquatiques : captage Angle Guignard, Petit Lay, Lay Médian Smagne et des pollutions diffuses (captages du Lay Amont (Rochereau et Angle Guignard), Petit Lay, Lay Médian Smagne). Un diagnostic de territoire est en cours sur le captage de Sainte Germaine et sera suivi de l'élaboration d'un plan d'actions qui sera intégré à l'Accord de territoire du Lay Amont d'ici 2027.

Un enjeu bactériologique est présent pour le SAGE du Lay (activité conchylicole à l'aval). Une première étude a identifié les bassins versants qui semblent les plus contributeurs. Un plan d'actions doit être mis en œuvre pour réduire les sources d'E. Coli.

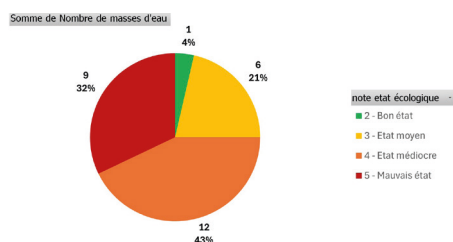
ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES MASSES D'EAU

Seule une masse d'eau du SAGE a atteint un bon état écologique, ce chiffre est stable par rapport à 2013. La situation est en dégradation, avec désormais 9 masses d'eau en mauvais état écologique.

État écologique 2019



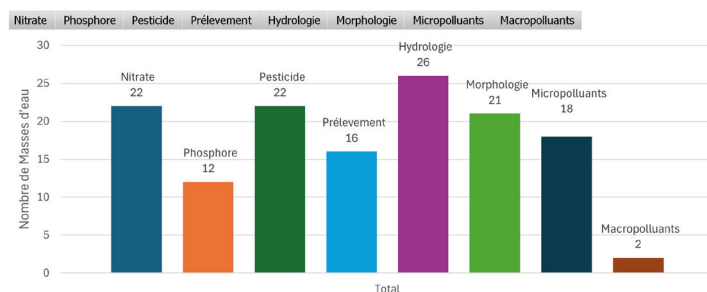
État écologique 2025



PRESSIONS

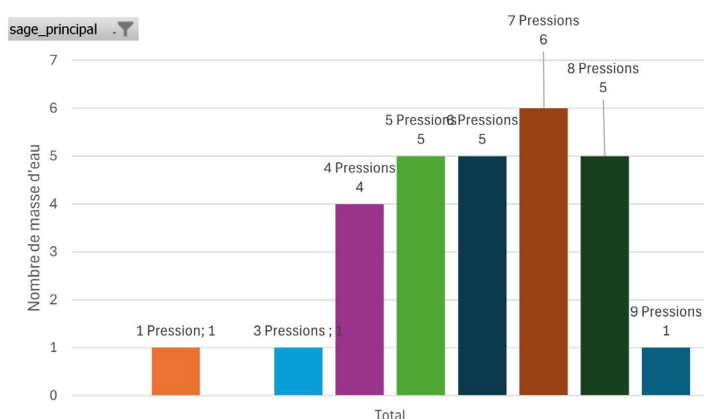
Toutes les masses d'eau ont au moins 3 pressions les déclassant sauf une masse d'eau avec 1 seule pression. Les pressions les plus impactantes sur ce SAGE sont les pressions hydrologie, nitrate et pesticides.

Nombre de masses d'eau par pression



Les pressions les plus représentées sont : hydrologie, nitrates, pesticides et morphologie

Nombre de pressions par masse d'eau



4%

des masses d'eau en bon état écologique



SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Équité Fraternité



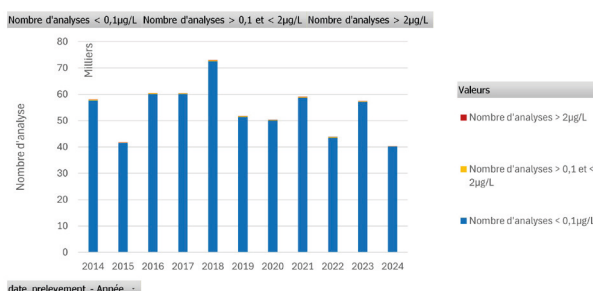
Mars 2026

QUALITÉ DE L'EAU

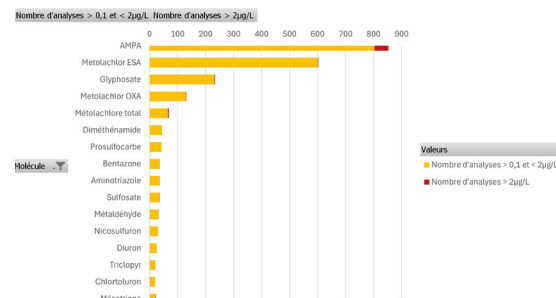
PESTICIDES

La proportion d'analyse 0,1µg/l reste très faible entre 2014 et 2024. La majorité des molécules dépassant les seuils d'eau potable sont des métabolites (AMPA, ESA et OXA metolachlor). On retrouve ensuite des herbicides.

Nombre d'analyses pesticides



Nombre d'analyses par molécule entre 2014-2024



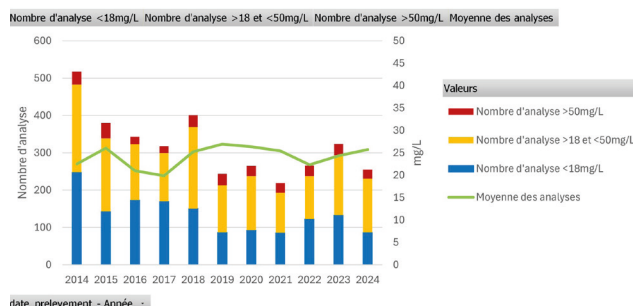
NITRATES

Entre 2014 et 2024 :

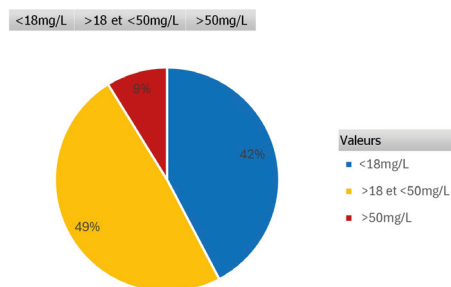
42 %

des analyses avaient une teneur inférieure aux objectifs de la Directive nitrates. On est sur une tendance qui se dégrade.

Nombre d'analyses de nitrates/an



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024



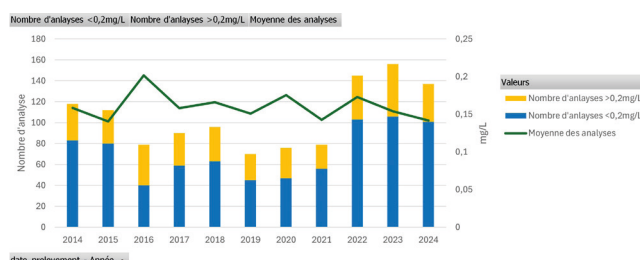
PHOSPHORE

Entre 2014 et 2024 :

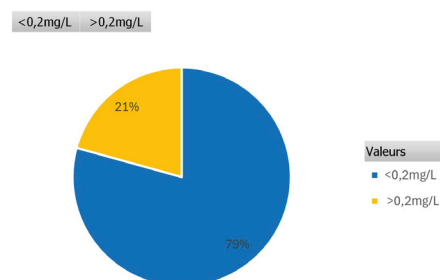
79 %

des analyses avaient une teneur en phosphore inférieure à 0,2 mg/l.

Nombre d'analyses de phosphore



Répartition des analyses en fonction des seuils entre 2014-2024





SAGE LAY

FICHE D'IDENTITÉ

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Liberté Équité Fraternité



Mars 2026

ENJEUX MAJORITAIRES

➤ Etude volumes prélevables :

- AUP n° 2 AUP N2 arrive à échéance en mars 2026 et l'AUP N3 est actuellement en consultation (marché public) pour une durée de deux ans, en vue de la réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale.
- Étude HMUC en cours : attente de l'étude socio-économique pour voter les volumes prélevables.

➤ Pollution bactériologique dans la baie de l'Aiguillon.

➤ Inventaire des têtes de bassins versants.

➤ Taux d'étagement des cours d'eau pour la continuité écologique.

➤ Enjeu eau potable très fort :

- 6 des 13 barrages d'eau potable du département sont sur ce SAGE et distribuent l'eau pour le département entier notamment sur la côte.

➤ Inventaire des cours d'eau sur le bassin du Lay réalisé par la DDTM en cours.

➤ Une étude de modélisation de flux bactériologiques sur le bassin du Lay est prévue pour hiérarchiser les sources de pollution et définir des actions.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

➤ Améliorer le traitement du phosphore et de l'azote dans les stations d'épuration :

- obligation de traitement du phosphore pour ouvrages d'une capacité supérieure ou égale à 10 000 Équivalent Habitant (EH) rejetant les effluents traités dans les eaux douces. Amélioration du traitement en phosphore dans les stations d'épuration de capacité nominale supérieure ou égale à 2 000 EH,
- concentration en phosphore maximal à ne pas dépasser : de 2 000 EH à 10 000 EH : 2 mg/l et supérieur à 10 000 EH : 1 mg/l.

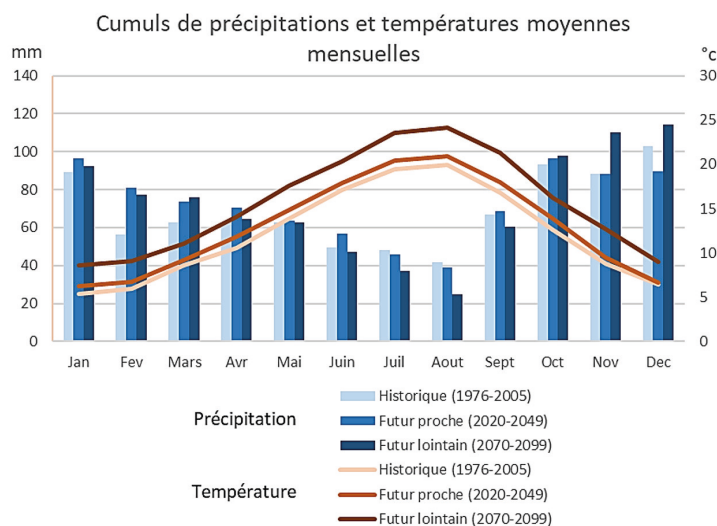
➤ Diminuer les apports phosphorés sur les bassins versants d'alimentation en eau potable :

- mise en place de dispositifs de non rejet sur une période d'étiage minimale de 2 mois. Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation et l'arrosage communal recommandée sur cette période d'étiage.

➤ Ruissellement - Règle spécifique concernant la gestion des eaux pluviales :

- limitation des débits spécifiques en sortie de parcelle aménagée de 5 à 10 l/s/ha.

QUELLE ÉVOLUTION CLIMATIQUE ?



En été :

- + de coups de chaud,
- + d'ETP,
- - de précipitations.

En hiver :

- - de gel,
- + de précipitations.

En automne et au printemps :

- + chaud,
- + de précipitations autour de l'hiver,
- - de précipitations autour de l'été.

ET SUR LES PRODUCTIONS AGRICOLES ?

Sur les plantes :

- dégradation du bilan hydrique pour les cultures d'été,
- difficulté pour les semis de début et de fin d'été,
- perturbation de la fertilité lors des coups de chaud,
- diminution de la portance en entrée et sortie d'hiver sur les sols peu portants,
- augmentation de l'asphyxie racinaires en hiver,
- augmentation du taux de CO2 qui augmente le potentiel de photosynthèse,
- accélération des cycles des plantes et des bioagresseurs.

Pour les animaux :

- augmentation du risque de mortalité pour les volailles,
- diminution de la production de lait,
- ralentissement de la croissance,
- perturbation de la fertilité.

Évolution du bilan hydrique (pluie-ETP) en été (juin à août) par rapport à la référence historique

- 6mm

Futur proche

- 38mm

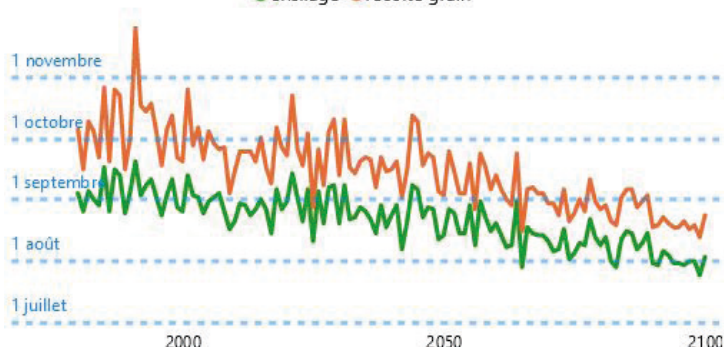
Futur lointain



MAÏS

Récolte du maïs

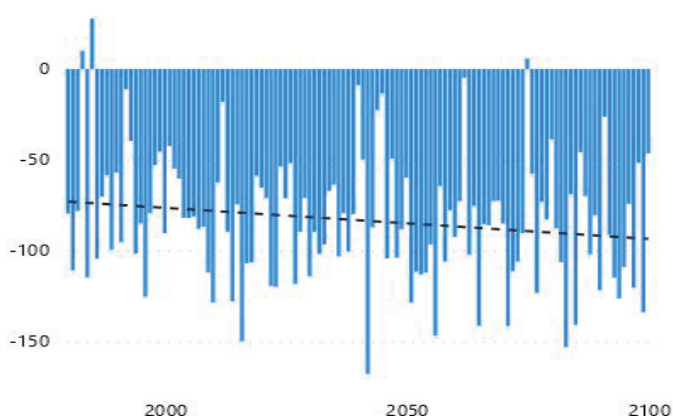
● ensilage ● récolte grain



Accélération des stades :

- possibilité de changer de variété pour une plus tardive, à condition d'avoir de ne pas être limité par la disponibilité de l'eau,
- levée plus rapide,
- semi plus précoce possible.

Cumul BH entre 15 feuille et limite d'avortement des grains



Diminution de la disponibilité de l'eau :

- dégradation du bilan hydrique sur la période la plus critique de la plante.

Augmentation des bioagresseurs :

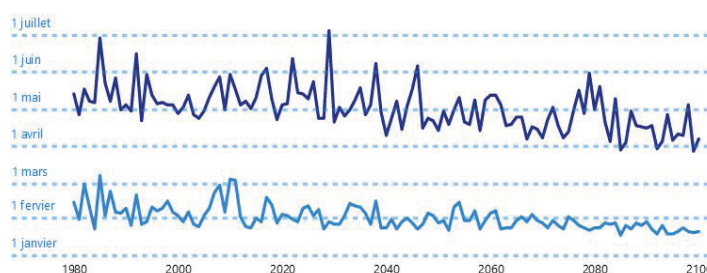
- augmentation du risque d'avoir un second vol de pyrale,
- remonter de la sesamie.



PRAIRIE

Date de début de pousse et de fauche

● Début de pousse (200D) ● Accès parcelle (950D)+5j sans pluie)



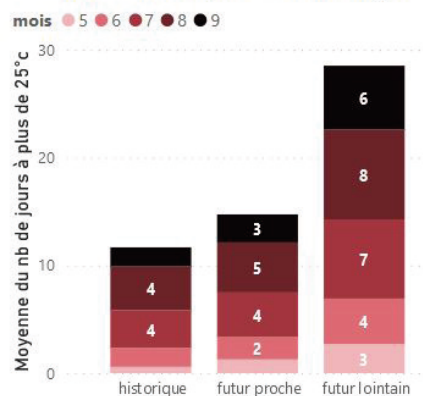
Accélération de la pousse de l'herbe :

- démarrage plus précoce de la pousse de l'herbe,
- date de fauche printanière avancée.

Augmentation de la pousse de l'herbe :

- pic de production au printemps plus important et rebond de pousse à l'automne.

Stress thermique 25°C (mai -> sept)



Pousse estivale ralentie, voire stoppée :

- augmentation du nombre de jours sans pousse de Raygras,
- dégradation du bilan hydrique en été.

Difficulté des semis en fin d'été :

- des conditions de semis de plus en plus sèches et chaudes.

